

Communiqué de Presse

L'Université Rennes 2 récompensée par le «label employeur pro-vélo», niveau or

Porté par la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) et soutenu par l'ADEME, le <u>label</u> <u>Employeur Pro-Vélo</u> valorise les sites employeurs qui mettent en œuvre des actions en faveur du vélo ambitieuses. L'Université Rennes 2 vient d'être labellisée niveau or pour ses nombreuses actions visant à promouvoir la pratique du vélo.

Développer la pratique du vélo auprès des étudiants et personnels : une priorité de longue date pour Rennes 2

Ajout et sécurisation de stationnements vélos, entretien gratuit des vélos sur site, mise en place du forfait mobilités durables... De nombreuses actions ont été menées, dans le cadre du plan de mobilité, pour favoriser l'usage du vélo par les salariés et réduire leur impact sur l'environnement.

Afin de valoriser cet engagement, l'Université Rennes 2 s'est lancée dans l'aventure Objectif employeur pro-vélo, un programme CEE visant à accompagner les employeurs privés, publics et associatifs dans le développement d'une culture vélo sur leurs sites.

Une certification comme reconnaissance de l'investissement pro-vélo de l'université

À l'issue d'un audit effectué à partir d'un cahier des charges contenant 5 thématiques (pilotage et stratégie, communication et mobilisation, services, sécurité et équipements), l'établissement a obtenu la labellisation niveau or.

Ce résultat est une véritable reconnaissance de l'investissement réalisé par Rennes 2 pour agir de manière positive sur le bien-être des personnels et l'environnement. En effet, en plus de réduire les émissions de CO_2 , le vélo apporte de nombreux bénéfices à toutes et tous : amélioration de la qualité de vie au travail, hausse de la productivité (+6 à 9 %), baisse de l'absentéisme (-15 %)...